



Moulins, le 11 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les journées de la sécurité routière au travail

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre du travail et se traduisent chaque année par près de 6 millions de journées de travail perdues pour les travailleurs salariés. Une accidentalité qui touche au quotidien salariés et employeurs.

Dans le département de l'Allier en 2017, 86 accidents corporels ont été classés en « risques professionnels », c'est-à-dire sont survenus lors d'un trajet domicile-travail ou lors d'un trajet professionnel.

Les journées de la sécurité routière au travail ont lieu du 13 au 17 mai 2019. C'est l'occasion de sensibiliser tous les publics et de développer une culture partagée de sécurité routière.

Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

Comment participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer et de faire participer les salariés de façon ludique et interactive.

Tests, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, révision du code... les idées ne manquent pas ! Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables sur le site internet dédié :

<http://entreprises.routeplussure.fr/journees-securiteroutiereautravail/>

Vous y retrouverez des supports de communication personnalisables et des supports d'animation pour créer votre propre événement dans votre entreprise. Et n'hésitez pas à partager votre projet sur le site !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la coordinatrice de la sécurité routière pour le département au 04 70 48 78 70 ou par courriel : ddt-saudt-td@allier.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr

2, rue Michel de l'Hospital- 03 016 Moulins Cedex

www.allier.gouv.fr  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00